

215C0583
FR0000120164-DIV11

6 mai 2015

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

CGG

(Euronext Paris)

Le 6 mai 2015, la société CGG a annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'échange simplifiée qu'elle envisage de déposer sur ses obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes à échéance du 1^{er} janvier 2019¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres CGG sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé ce jour.